

## Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 31 mars 2015

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - **Conseillers présents : 14** - **Conseillers votants : 15**

**L'an deux mil quinze le trente et un mars**, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 23 mars 2015.

**Présents**: Mme HOEB-PÉLISSIE Josiane, Mme LACAM Martine, M.GAJDOWSKI Alain, M.HAMON Jean-Pierre, M.FESSOU Jean-Pierre, Mme CABROL Séverine, ~~Mme FROMENT Aurélie~~, M.OLIÉ Erick, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, M.REY Loïc, M.FRAYSSE Florent, Mme LE BRIS Monique, Mme MASSABIE Solange, M.WILLANUEVA Maurice.

**Absents excusés** : Mme FROMENT Aurélie (procuration à Mme HOEB-PÉLISSIE Josiane)

**Absents non excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : M.FESSOU Jean-Pierre

- Choix du cabinet pour la mission SPS concernant l'opération d'aménagement des espaces publics et du parking : la SARL A2C de Gourdon a été retenue pour un montant de 1 428 € TTC.
- Charges de fonctionnement des écoles Les titres seront émis auprès des 11 communes concernées pour un montant de 78 916,59 €.
- Le Compte de Gestion dressé par le receveur municipal est conforme au compte Administratif 2014 présenté par Mme LACAM.
- l'excédent cumulé de la section d'exploitation, à savoir 154 655,88 € est réparti pour 86 964,77 € à couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le reste soit 67 691,11 € sur excédent de fonctionnement cumulé. Le déficit d'investissement cumulé, soit 22 082,18 € sera inscrit au compte 001 des dépenses d'investissement du budget primitif 2015.
- L'assemblée décide d'une hausse de 1% du produit attendu, ce qui correspond à :  
Taxe habitation 14.64% - Foncier Bâti 18.45% - Foncier non Bâti 140,78% - Cotisation Foncière des Entreprises 26,09%.
- Mise à jour des postes de placiers : adjoint technique principal 2° classe 3h05mn hebdomadaire pour l'un et 56mn hebdomadaire pour l'autre. Recrutement de personnel contractuel.
- Suppression de la régie chauffage salle des fêtes n'ayant plus lieu d'être.
- Modification des statuts CCPLL pour mise à jour de la liste des chemins de randonnée d'intérêt communautaire et transfert de la compétence Aménagement numérique.

La séance est levée à **23h15mn**.

Fait à Limogne en Quercy, le **01 avril 2015**

**Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIE,**